

<https://enseignants.se-unsa.org/Etude-du-rapport-Juanico-Deguilhem-le-zoom-4-du-SE-Unsa>



# Étude du rapport Juanico.Deguilhem : le zoom 4 du SE-Unsa

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Date de mise en ligne : mardi 14 février 2017

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Suite du décryptage du rapport parlementaire « Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie : Des enjeux partagés dans et hors école » : le SE-Unsa vous propose cette semaine son zoom 4 sur le savoir nager !

Retrouvez les zooms précédents :

[Zoom 1](#) : L'EPS dans le parcours de l'élève

[Zoom 2](#) : Formation et évaluation des enseignants

[Zoom 3](#) : Le sport scolaire, un élément à renforcer

### **Zoom 4 : Le savoir nager**

Près de 50% des enfants, la plupart provenant de quartiers prioritaires, entrent en sixième en ne sachant pas nager et se trouvent de ce fait exclus, par exemple, de la pratique d'activités nautiques avec leurs camarades.

Aussi à l'issue du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) de mars 2015, au cours duquel le Premier ministre avait rappelé la place et le rôle essentiel du sport dans le plan « Égalité et citoyenneté » du gouvernement, a été décidé de dégager des moyens spécifiques supplémentaires pour soutenir des opérations d'apprentissage de la natation.

L'objectif est de permettre aux enfants de tout le territoire d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans l'eau en toute sécurité.

Les différentes enquêtes menées en France sur la capacité à savoir nager démontrent la difficulté sur certains territoires d'accéder à ce savoir fondamental, savoir vital pour la construction de l'individu et particulièrement de l'enfant. Une priorité a été fixée pour les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR).

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les préconisations du rapport Juanico/Deguilhem telles que :

- Mettre en oeuvre, sur les territoires déficitaires notamment, le dispositif complémentaire « J'apprends à nager » pour les élèves encore non nageurs à l'entrée en 6e
- Faire appel à une académie pilote pour le développement d'outils, de recueil de données permettant de suivre la validation de l'Attestation scolaire du savoir nager

Le SE-Unsa partage et soutient ces préconisations tout en rappelant que compte tenu des contraintes budgétaires et matérielles qu'elles engendrent (disponibilité des structures, vacations des maîtres nageurs, transports des enfants, ...), la préconisation visant à « Mobiliser à l'échelle de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) les moyens permettant à tous les élèves du cycle 3 de bénéficier de cycles d'apprentissage en natation dans le temps scolaire ou hors temps scolaire » apparaît aussi intéressante qu'indispensable.

Dans ce contexte, le SE-Unsa demande un plan d'accompagnement financier de l'État auprès des collectivités pour la construction de structures supplémentaires (à l'image des piscines Tournesol à l'époque) mais surtout d'une enveloppe financière de fonctionnement, plus grosse difficulté à surmonter pour les collectivités locales.

Le SE-Unsa reste vigilant quant à la préconisation « Fixer l'objectif de l'attribution de l'Attestation scolaire du savoir nager (ASSN) pour 100% d'une cohorte d'élèves du cycle 3 pour la rentrée 2017 ». Si l'ambition doit soutenir tout projet, la lucidité doit être aussi de la partie. Or les objectifs de quotas, notamment lorsqu'ils sont extrêmes, font souvent oublier les enjeux premiers qui ont été fixés et, dans un contexte d'apprentissage, sont alors relégués au second plan les compétences à développer et vérifier.

Le SE-Unsa regrette également qu'une attention particulière n'ait pas été portée aux Départements d'Outre Mer (DOM). Il est une aberration que les taux de non nageurs soient beaucoup plus élevés dans ces départements. Manque de structures et surtout d'encadrements professionnels sont les causes de cet échec. Malgré la présence de lagons dans plusieurs DOM, le savoir nager n'est pas mis en place car l'encadrement sécuritaire (Breveté Nageurs Sauveteurs) n'est pas financé. Le SE-Unsa souhaite attirer l'attention des rédacteurs du rapport sur ce point sensible pour les collègues et surtout pour l'avenir des enfants.

Et vous ? Que pensez-vous de ces prérogatives ? Votre avis nous intéresse, écrivez-nous sur [eps@se-unsas.org](mailto:eps@se-unsas.org)